

L'an deux mille neuf, le vingt trois octobre, à vingt heures cinquante, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier VAILLANT, Maire.

Secrétaire : Rosa MACEIRA

Présents : Didier VAILLANT, Jean-Louis MARSAC, Sylvie JOARY, Maurice MAQUIN, Djida TECHTACH, Félix ZELPHIN, Maurice BONNARD, Odile MARIN, Mamadou KONATE, Rosa MACEIRA, Patrice BOULAY, Barthélémy AGONHOUMEY, Carmen BOGHOSSIAN, Michèle RANVIER, Serge LOTERIE, Daniel AUGUSTE, Ruddy ROBEIRI, Lydia JEAN, Gourta KECHIT, Fabienne DOGIMONT, Roland BAUER, Laetitia KILINC, Sabrina HERRICHE, Cécile COQUEL, Chandrasegaran PARASSOURAMANE, Jamil RAJA, Thangammah BASKARAN, Nicole MAHIEU-JOANNES, Jean DUMAND, Maria SERRANO-AGUAYO, Thierry OUKOLOFF, Shirley ALLAL-CURTHELEY, Mohamed ANAJJAR

Représentés : Jeannette M'BANI pouvoir à Barthélémy AGONHOUMEY, Thérèse EVERARD pouvoir à Didier VAILLANT

Absents : -

Le Quorum est constaté atteint, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour.

M. Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Subvention exceptionnelle à l'association « Handball Club de Villiers le Bel ».

Cette modification de l'ordre du jour est acceptée par les membres du Conseil Municipal.

1/Conseil Municipal

Installation de Mme BASKARAN

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. le Préfet du Val d'Oise a accepté la démission de Mme Marion Petitjean de ses fonctions de conseillère municipale et d'Adjointe au Maire et que conformément aux dispositions de l'article L. 270 du code électoral, il convient de procéder à l'installation du candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu. Il s'agit en l'occurrence de Mme Thangammah Baskaran, qui est donc désormais conseillère municipale.

L'assemblée communale prend acte de cette procédure. (Rapporteur : M. Vaillant)

2/Compte rendu

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2009

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 18 septembre 2009. (Rapporteur : M. Vaillant)

Votes pour : 29 - Abstentions : 6

3/Compte-rendu

Délégations de compétences

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de compétences qui lui ont été données par le conseil municipal.

Pour la période comprise entre le 25 août 2009 et le 2 octobre 2009, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : 2 préemptions - 25 non préemptions - 8 mandats - 4 marchés - 2 conventions - 1 emprunt.
(Rapporteur : M. Vaillant)

4/Conseil Municipal

Election d'un adjoint au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 mars 2008 relative à l'élection des Adjointes et Adjointes de quartier,

CONSIDERANT la démission de Mlle Marion Petitjean de son mandat de conseillère municipale,

- PROCEDE à l'élection au scrutin secret,

Est candidat: M. Ruddy Robeiri

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Bulletins blancs ou nuls : 5

Nombre des suffrages exprimés : 30

A obtenu : M. Ruddy Robeiri 30 voix

M. Ruddy Robeiri ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{3ème} adjoint.

5/Conseil Municipal

Désignation d'un nouveau représentant de la Ville au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Val de France

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 27 mars 2008 relative à la désignation des représentants de la ville à Val de France,

CONSIDERANT la démission de Mme Marion Petitjean de son mandat de conseillère municipale,

- PROCEDE au vote à bulletin secret pour la désignation d'un représentant titulaire de la ville au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Val de France :

Sont candidats: M. Parassouramane Chandrasegaran

M. Oukoloff Thierry

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre des suffrages exprimés: 35

Ont obtenu : M. Parassouramane Chandrasegaran 29 voix

M. Oukoloff Thierry 6 voix

M. Parassouramane Chandrasegaran ayant obtenu la majorité absolue est désigné représentant titulaire de la ville au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Val de France.

- PROCEDE au vote à bulletin secret pour la désignation d'un représentant suppléant de la ville au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Val de France, en remplacement de M. Parassouramane Chandrasegaran désigné représentant titulaire:

Sont candidats: Mme Jean Lydia

M. Oukoloff Thierry

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre des suffrages exprimés: 35

Ont obtenu : Mme Jean Lydia 29 voix

M. Oukoloff Thierry 6 voix

Mme Lydia Jean ayant obtenu la majorité absolue est désignée représentante suppléante de la ville au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Val de France.

6/Finances

Indemnités de fonction des élus

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20, L2123-22, L 2123-23, L 21-23-24 et L2123-24-1,

VU la délibération en date du 27 mars 2008 relative aux indemnités de fonction des élus,

- DECIDE que les indemnités brutes de fonction aux élus municipaux sont fixées,
 - DECIDE d'autoriser, dans ces limites le versement de ces indemnités à compter du 23 Octobre 2009,
 - AUTORISE M. le Maire à signer les actes nécessaires au versement des indemnités,
 - DIT que ces indemnités suivront l'évolution du traitement de la fonction publique. (Rapporteur : M. Vaillant)
- Texte adopté par 29 votes pour et 6 abstentions

7/Finances

Décision modificative n°3 – budget ville

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget 2009 approuvé par délibération du 13 mars 2009,

VU la décision modificative n°1 au budget ville approuvée par délibération du 26 juin 2009,

VU la décision modificative n°2 au budget ville approuvée par délibération du 18 septembre 2009,

VU l'avis favorable de la Commission Finances - Prospectives - Economie locale du 12 octobre 2009

- APPROUVE la décision modificative n°3 au budget de la ville 2009 annexée à la présente délibération.
 - ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 19 014 843,41 € au lieu de 18 772 069,35 €.
 - ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 33 378 014,46 € au lieu de 33 133 221,09 €
 - Soit une balance générale de : 52 392 857,87 € au lieu de 51 905 290,44 €. (Rapporteur : M. Marsarc)
- Texte adopté par 29 votes pour et 6 abstentions

8/ Finances

Décision modificative n° 1 – budget assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget 2009 approuvé par délibération du 13 mars 2009,

- ANNULE ET REMPLACE la précédente délibération relative à la décision modificative n°1 – budget assainissement et présentée en séance du 18 septembre 2009,
- APPROUVE la décision modificative n°1 au budget assainissement 2009 annexée à la présente délibération.

- ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 1 081 746,19 € au lieu de 1 051 746,19 €

- ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 549 120,00 € au lieu de 528 620,00 €

- Soit une balance générale de : 1 630 866,19 € au lieu de 1 580 366,19 €. (Rapporteur : M. Marsarc)
Texte adopté à l'unanimité

8 bis/Finances

Subvention exceptionnelle à l'association "Handball Club de Villiers-le-Bel"

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

- OCTROIE une subvention exceptionnelle de 500 € au Handball Club de Villiers-le-Bel,

- DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 92.411 article 6574 du budget 2009.
(Rapporteur : M. Konate)

Texte adopté à l'unanimité

9/ Délégation de service public

Contrat d'affermage concernant le marché d'approvisionnement de la ville - révision des tarifs des droits de place

VU la délibération du 24 juin 2005,

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 12 octobre 2009,

- AUTORISE M. le Maire à augmenter de 2% les tarifs des droits de place du marché d'approvisionnement de la ville, conformément aux dispositions du contrat d'affermage conclu avec la SEMACO dont le siège social est situé 72 bd des Corneilles – 94100 Saint Maur des Fosses. (Rapporteur : M. Auguste)

Texte adopté à l'unanimité

10/Logement

Demande de subventions dans le cadre du Fonds d'Aménagement Urbain

VU l'avis favorable de la Commission Finances – Prospectives – Economie Locale du 12 Octobre 2009,

- AUTORISE M. Le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale de l'Équipement les subventions intervenant dans le cadre du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) pour les exercices 2008 et 2009 et à signer tout document intervenant au titre de ces demandes. (Rapporteur : Mme Marin)

Texte adopté par 31 votes pour et 4 abstentions

11/Politique de la ville

Subvention à l'AFE - Projet « Pôle linguistique » soutenu par la Région Ile-de-France

VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 12 octobre 2009,

- AUTORISE M. le Maire à verser une subvention de 35 000 € à l'Association Formation Emploi dans le cadre du projet « Pôle linguistique » soutenu par la Région Ile de France. (Rapporteur : Mme Jean)

- Texte adopté à l'unanimité

12/Prévention

Demande de subventions et signature de conventions avec l'ACSE – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

VU l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,
VU l'article L.2215.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- AUTORISE M. le Maire à signer les conventions d'attribution de subvention avec M. le Préfet du Val d'Oise, délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, pour les projets « actions chantiers jeunes », « Justice-action de sensibilisation au casier judiciaire », « Prévention des incivilités par la lutte contre l'insécurité routière » et « Prévention des violences en lien avec le collège Léon Blum ».
(Rapporteur : M. Zelphin)
Texte adopté à l'unanimité

13/Marchés publics

Marché de développement du site intranet de la ville - marché négocié (article 35 II 8° du code des marchés publics)

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 35 II 8°,
VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 12 octobre 2009,

- AUTORISE M. le Maire à signer le marché négocié sans mise en concurrence et sans publicité de développement du site intranet de la ville, pour la somme de 21.312,49 € avec la société ARTIFICA sise 2 rue du repos – 75020 Paris. (Rapporteur : M. Parassouramane)
Texte adopté par 31 votes pour et 4 abstentions

14/Marchés publics

Autorisation de signature – Avenant n°2 au marché d'approvisionnement des restaurants scolaires : modifications des indices de révision des prix

VU les délibérations du 30 juin 2006 et du 18 décembre 2007,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le code des marchés publics, notamment son article 20,
VU la proposition d'avenant n°2,
VU l'avis favorable de la commission Finances- Prospectives- Economie locale du 12 octobre 2009,

- APPROUVE la passation d'un avenant n°2 au marché d'approvisionnement des restaurants scolaires - marché n° 2006/055 - avec Avenance Enseignement et santé, sise 61/69 rue de Bercy, 75012 PARIS.

- AUTORISE M. le Maire à signer les documents afférents. (Rapporteur : Mme Joary)
Texte adopté à l'unanimité

15/ Marchés publics

Autorisation de signature – Avenant au marché d'assurances Responsabilité civile : Régularisation de prime 2008

VU les délibérations du 11 mars 2005, 29 juin 2007 et 26 septembre 2008,
VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,
VU la proposition d'avenant n°3,
VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 12 octobre 2009,

- AUTORISE M. le Maire à passer un avenant n°3 au marché - n°2005/017 - d'assurances Responsabilité Civile avec la SMACL et à signer les documents afférents. (Rapporteur : M. Maquin)
Texte adopté à l'unanimité

16/Personnel

Modification de l'organigramme des Services - Création d'un poste de Directeur Général Adjoint des Services

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU l'arrêté du préfet du Val d'Oise en date du 27 octobre 2004 portant surclassement de la commune de Villiers-le-Bel dans une catégorie démographique supérieure,
VU la délibération du 18 septembre 2009 portant modification du tableau des emplois,
VU le tableau des emplois,
VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 29 septembre 2009 portant sur la modification de l'organigramme général des services et en particulier sur la création de la *nouvelle direction* « *Direction de la Rénovation urbaine - Habitat - Vie des quartiers* »,
VU l'arrêté du Maire n°564/2009 en date du 2 octobre 2009 relatif à l'organisation des services communaux;
VU l'avis favorable de la Commission Finances -Prospectives - Economie Locale du 12 octobre 2009,

- APPROUVE la création d'un poste de Directeur Général Adjoint des Services d'une commune de 40 000 à 150 000 habitants. (Rapporteur : M. Vaillant)

Texte adopté par 29 votes pour et 6 abstentions

17/Rénovation urbaine (Région Ile de France)

Autorisation de signature - Avenant n°1 à la Convention Régionale de Renouvellement

Urbain

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Convention Régionale de Renouvellement Urbain signée le 7 mars 2008,
VU la proposition d'avenant n°1 à la Convention Régionale de Renouvellement Urbain,
VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 12 octobre 2009,

- AUTORISE M. le Maire à signer avec le Conseil Régional d'Ile de France l'avenant n°1 à la Convention Régionale de Renouvellement Urbain. (Rapporteur : M. Boulay)

- Texte adopté à l'unanimité

18/Rénovation urbaine

Autorisation de signature – Avenant simplifié n°3 à la convention de rénovation urbaine du quartier des Carreaux

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

19/Rénovation Urbaine

Autorisation de signature – lot n°4 au marché de construction du groupe scolaire Jean Jaurès

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33 alinéa 3 ° et 57 à 59,
VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 6 octobre 2009,
VU l'avis favorable de la commission Finances - Prospectives - Economie Locale du 12 octobre 2009,

- AUTORISE M. le Maire à signer le lot n°4 « VRD/ Espaces verts » au marché de travaux pour la construction du Groupe Scolaire Sud - Jean Jaurès avec L'Union Travaux SNC, 60 rue de Verdun - 93350 Le Bourget pour un montant de 480 036,50 € HT, soit 574 123,65 € TTC. (Rapporteur : M. Maquin)

- Texte adopté à l'unanimité

20/ Travaux

Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la construction de la nouvelle école maternelle Louis Jovet

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

-APPROUVE le plan de financement,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation du Conseil Général du Val d'Oise à hauteur de 480 000€ pour la construction de la nouvelle école maternelle Louis Jovet ainsi que la participation du Conseil Régional d'Ile de France et à signer tout document nécessaire à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : Mme Joary)

- Texte adopté à l'unanimité

21/Travaux

Autorisation de signature d'une convention pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive

VU la convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive « Villiers-le-Bel – 95 « Place du Général Leclerc » - N°AA 10186101 »,

VU l'avis favorable de la commission des travaux, environnement, urbanisme, logement du 15 octobre 2009,

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives la convention de réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive « Villiers-le-Bel – 95 « Place du Général Leclerc » - N°AA 10186101 ». (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté à l'unanimité

22/ Urbanisme

Mandat au Maire pour le dépôt d'un permis de démolir de l'immeuble situé sur la parcelle communale AV n°705

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R423-1 du Code de l'Urbanisme,

VU l'avis favorable de la commission des travaux, environnement, urbanisme, logement du 15 octobre 2009,

MANDATE M. le Maire pour représenter la commune dans le cadre de la demande de permis de démolir concernant la démolition de l'immeuble situé 22 rue Thomas Couture et cadastré AV n°705. (Rapporteur : M. Bonnard)

- Texte adopté par 31 votes pour et 4 abstentions

23/Syndicats intercommunaux

SIAH – Rapport annuel d'assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- PREND ACTE du rapport d'activité 2008 du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne. (Rapporteur : M. Loterie)

24/ Communauté d'agglomération

Rapport annuel d'activités de la communauté d'agglomération Val de France pour l'exercice 2008

- PREND ACTE du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Val de France pour l'exercice 2008. (Rapporteur : M. Vaillant)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

